

Commission Environnement du 04 juin 2008 aux Ollières Compte-rendu

Présents : Ghislaine CHAMBON (conseillère à St Maurice en Chalencon), Sylvie CHEVENNEMENT (conseillère aux Ollières sur Eyrieux), Marie-Ange DAUMAS, Paul DEJOUR (conseiller à Chalencon), Jean-Roger DELAIGUE, Nathalie DHORMES (conseillère à Pranles), Jean FOURNIOL (conseiller à St Sauveur de Montagut), Yann GALLIOU (conseiller à Dunière sur Eyrieux), Olivier JUGE (conseiller à St Vincent de Durfort), Robert LAVIS (conseiller à Chalencon), Claude LEXTRAIT (conseiller à St Etienne de Serres), Roland ROUCAUTE (maire de St Vincent de Durfort), Annie THOMAS (adjointe aux Ollières sur Eyrieux), Jean-Claude VIDAL (conseiller à Pranles), Jean-Louis VIDIL (maire de St Michel de Chabrilanoux, vice-président à l'Environnement), Marion DESMEURES (technicienne du SPANC).

Excusés : François LEMAÎTRE (adjoint aux Ollières sur Eyrieux), Marie-Françoise NEY (conseillère à St Sauveur de Montagut).

1. Tour de table : présentation des membres de la commission

Jean-Louis VIDIL accueille les membres de la commission, et invite chacun à se présenter. Il propose de présenter brièvement les actions réalisées jusqu'alors par la commission environnement, puis de se concentrer sur son fonctionnement futur, et sur les actions à mener.

2. Présentation des actions réalisées et en cours

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Marion Desmeures rappelle brièvement ce qu'est le SPANC.

C'est un service chargé du contrôle et du suivi des installations d'assainissement non collectif neuves, réhabilitées et existantes sur le territoire, qui assure également une mission de conseil pour les particuliers, les élus et les entrepreneurs.

Sa mise en place a été rendue obligatoire par la loi sur l'eau de 1992, puis par l'arrêté du 6 mai de 1996. Opérationnel dès octobre 2004 sur le territoire de la communauté de communes, ce fut le premier SPANC d'Ardèche.

Dès la création de la communauté de communes, la commission environnement a travaillé à la création de ce service, et en particulier sur :

- le choix du mode de gestion (en régie = 1 technicienne),
- le choix du montant des redevances, qui servent à faire fonctionner le service,
- le montage du budget,
- la rédaction du règlement de service (document qui rappelle les obligations, droits et devoirs de chacun), et des différents documents,
- la mise en place des démarches entre mairies, particuliers et communauté de communes

Elle a par la suite suivi le fonctionnement du service :

- suivi des actions, des évolutions réglementaires,
- mise en place et suivi du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défectueuses (dites "points noirs")

L'année dernière, il avait été décidé de mettre en place un groupe de travail SPANC, chargé de suivre le fonctionnement du service, ceci dans le but de "décharger" la commission environnement et de travailler en groupe plus restreint. Ont souhaité s'inscrire dans ce groupe de travail :

Ghislaine CHAMBON, Sylvie CHEVENNEMENT, Marie-Ange DAUMAS, Jean-Roger DELAIGUE, Olivier JUGE, Claude LEXTRAIT et Jean-Louis VIDIL.

Il aura notamment à travailler sur :

- la mise en place d'un nouveau programme de réhabilitation des installations défectueuses (afin d'obtenir des subventions pour les particuliers),
- l'actualisation de tous les documents contractuels (formulaires de déclaration d'assainissement, notice technique et règlementaire, règlement de service....). En effet, de nouveaux arrêtés, relatifs au déroulement des contrôles et aux filières règlementaires, sont en préparation et devraient entrer en vigueur au cours de l'année.

- Ordures ménagères

Jean-Louis Vidil rappelle brièvement que la communauté de communes délègue la gestion des ordures ménagères à deux syndicats : le SITVOM pour la commune de Dunière, et le SICTOM pour les 9 autres communes.

La commission environnement n'a quasiment jamais à intervenir, hormis en cas de demandes officielles (demande de conventionnement avec la déchetterie de Vernoux, par exemple).

3. Réflexion sur le fonctionnement et les actions de la commission

Jean-Louis Vidil présente quelques pistes d'actions, évoquées lors du séminaire intercommunal : affichage et signalétique dans les villages ; adhésion au SIVU Eyrieux Clair ; entretien paysager (décharges sauvages, carcasses de véhicules...).

Chacun est invité à débattre, donner son avis et apporter de nouvelles propositions.

- signalétique - panneaux d'affichage

Jean-Louis Vidil explique qu'il serait intéressant d'étudier cette problématique à l'échelle de la communauté de communes, afin d'harmoniser la signalétique sur le territoire.

Robert Lavis explique qu'il fait partie du groupe de travail sur les panneaux de signalétique pour la commune de Chalenccon, qui travaille avec le PNR (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) pour le respect de la Charte PNR.

Le bureau d'études est déjà passé pour faire l'état des lieux, et le groupe de travail va commencer à travailler en juin pour le choix des panneaux à créer, à enlever, à modifier (sur les thèmes, le contenu, le format...).

Il propose que la communauté de communes bénéficie de l'expérience et du travail réalisé par Chalenccon pour mettre en place sa propre démarche. Robert Lavis précise enfin que le travail à Chalenccon devra être achevé avant juin 2009, en raison des délais d'attribution des subventions.

Jean-Louis Vidil propose que le chargé de mission du PNR, Jérôme DAMOUR, soit rapidement contacté pour une intervention dans la prochaine commission environnement et une restitution des données déjà existante (état des lieux sur la vallée de l'Eyrieux, notamment).

Annie Thomas ajoute qu'il est capital de se renseigner rapidement sur les échéances d'éventuelles subventions.

- Adhésion de la communauté de communes au SIVU Eyrieux Clair

Jean-Louis Vidil et Roland Roucaute rappellent ce qu'est le SIVU Eyrieux Clair ; c'est le syndicat chargé de la mise en place et de l'animation du contrat de rivière sur les bassins versant de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon. Réalisé sur la période de 1998 à 2006, il comptait 50 communes adhérentes (dont 9 de la communauté de commune), et avait pour but de fédérer les actions à l'échelle de ces bassins versants.

Les objectifs généraux du contrat étaient :

- Volet A : améliorer la qualité des eaux (exemples d'actions : réalisation de schémas d'assainissement, extension de réseaux d'assainissement, création ou mise en conformité de stations d'épurations)
- Volet B : Préserver et restaurer le lit, les berges et les milieux aquatiques (exemples d'actions : restauration de cours d'eau, entretien des berges, mise en place de seuils piscicoles...)
- Volet C : Mettre en valeur la rivière d'un point de vue patrimonial et touristique (exemples d'actions : aménagement de sentiers de découverte...)

Le SIVU commande également des études spécifiques sur certaines problématiques (études nécessaires au diagnostic de l'état des rivières, et à leur évolution), et fait le relais entre les financeurs (Europe, Région, Agence de l'eau, Département) et les communes pour des projets définis.

Jean-Louis Vidil explique qu'un nouveau contrat de rivière (pour la période 2009-2014) est en cours d'élaboration. Il serait donc important que la communauté de communes soit représentée, afin d'uniformiser les actions sur le territoire et de travailler en concertation.

- Entretien paysager ; décharges sauvages ; carcasses de véhicules...

Plusieurs communes ont déjà participé au programme d'enlèvement des carcasses de véhicules, organisé par le PNR.

Sylvie CHEVENNEMENT, qui a récemment contribué à sa mise en place aux Ollières, présente les modalités et l'organisation du programme.

Elle rappelle que chaque commune a du recevoir un courrier du PNR qui explique la démarche à suivre.

Cette prestation est totalement gratuite ; il faut simplement que chaque commune désigne un référent chargé de localiser les carcasses, de communiquer auprès des propriétaires et de faire le lien avec le PNR.

Cette action est basée sur le volontariat des propriétaires de terrains sur lesquels il y a une carcasse.

L'enlèvement ne marche pas pour les professionnels (camping, garages...), les engins agricoles, les caravanes de plus de 6 m de longueur. Il faut de plus que les carcasses soient facilement accessibles au camion d'enlèvement.

La communauté de communes pourrait certainement jouer un rôle de relais et de médiation entre les communes et le PNR.

- PLU intercommunal

Ce thème a déjà été abordé en commission aménagement de l'espace, et lors du bureau du 03 juin 2008.

Yann Galliou souhaite savoir quel doit être le contenu d'un PLU intercommunal, et notamment si la présence d'un village de caractère, Chalencon, dans le périmètre du PLU ne "pénalisera" pas les autres communes au niveau des règles d'urbanisme.

Roland Roucaute explique que le PLU intercommunal se construira exactement comme un PLU communal, et qu'il y a possibilité de créer des zones spécifiques, avec des prescriptions adéquates.

Olivier Juge constate qu'il y a beaucoup de projets transversaux, entre les différentes commissions, et qu'il faudra faire preuve d'une bonne communication pour que les travaux s'articulent correctement.

Robert Lavis souligne que si la commission aménagement devra initier la démarche de mise en place du PLU, la commission environnement aura toute sa place pour travailler sur une correcte valorisation des secteurs non urbanisés, zones agricoles et zones naturelles.

Roland Roucaute conclue sur le sujet en soulignant que l'élaboration du PLU devra être bien avancée avant que la commission environnement ne travaille dessus.

- Énergies renouvelables – Économies d'énergie

Il n'est pas facile de savoir quel pourrait être le rôle de la communauté de communes et celui de la commission environnement en matière d'énergie, cette compétence étant assurée en grande partie par les communes.

Il serait intéressant d'inciter les communes à l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire, éolien géothermie, aérothermie...), mais Jean-Louis VIDIL explique que la communauté de communes n'a pas les moyens d'apporter une aide financière.

Elle pourrait néanmoins effectuer les recherches (auprès du SDE notamment) sur les modalités d'attribution et le montant des subventions, et en informer les communes.

Jean-Louis VIDIL explique que la commission pourrait intervenir bien plus facilement sur les projets propres à la communauté de communes (crèche, bâtiment du Moulinon...).

Toutes les personnes présentes souhaitent donc que la commission environnement soit consultée pour les projets de construction et/ou d'aménagement de la communauté de communes, afin que l'aspect environnemental ne soit pas laissé de côté.

- Éclairages publics

Robert Lavis aborde le problème des éclairages publics, gros consommateurs d'énergie ; il pense qu'il serait intéressant de travailler sur un moyen de réduire la durée de l'éclairage public, afin d'éviter les gaspillages.

Jean-Louis Vidil explique que la commune de Privas travaille à la mise en place d'ampoules basse consommation pour l'éclairage public. Si les coûts d'investissement sont importants sur ce type de projet, le retour sur investissement est quant à lui très intéressant.

Il semblerait que le SDE puisse apporter des aides pour ces investissements, mais c'est à vérifier.

Jean-Roger Delaigue souligne que certains habitants se plaignent de l'excès d'éclairage la nuit, excès qui est également nuisible pour de nombreuses espèces nocturnes. Ces problématiques ne devront pas être oubliées dans la réflexion.

- Diagnostics énergétiques communaux

Olivier Juge précise qu'il serait important de faire réaliser des bilans énergétiques communaux, afin de bien identifier les points importants d'intervention en ce domaine.

Jean-Louis VIDIL explique qu'il existe à l'heure actuelle de nombreuses structures susceptibles de réaliser ces diagnostics : EDF, le SDE, Polénergie, le PNR... mais qu'il n'est pas simple de savoir qui s'occupe de quoi ! Il faudrait avant tout comprendre comment cela s'organise avant d'engager des actions sur ce thème.

- Filière Bois

Plusieurs chaudières à bois sont installées sur le territoire de la communauté de communes : les communes de St Michel de Chabrillanoux, Chalencon et Beauvene ont fait ce choix pour le chauffage de bâtiments communaux, et St Etienne de Serres étudie cette possibilité.

C'est une énergie intéressante pour notre secteur, puisque la ressource est importante et qu'une entreprise permet d'approvisionner les communes (APEX Bois, à St Michel).

Tous pensent qu'il serait intéressant de développer cette filière.

Sylvie Chevennement présente l'affouage, pratique forestière très usitée dans le nord de la France. Les communes accordent à leurs habitants le droit de se procurer le bois nécessaire à leur chauffage domestique en le prélevant dans la forêt communale ; une taxe affouagère est perçue en contrepartie.

Ce genre de pratique permet certainement de favoriser le développement du chauffage au bois, tout en assurant un bon entretien des forêts.

Le principal problème rencontré sur le territoire de la communauté de communes (et à plus grande échelle, en Ardèche) est que la quasi-totalité de la forêt est privée. Il est donc très difficile de mettre en place une quelconque organisation pour l'utilisation et la gestion de la ressource en bois.

Sur ces remarques, Roland Roucaute pense qu'il serait intéressant de réfléchir à l'achat de parcelles boisées par la communauté de communes, afin de développer une filière en "interne".

Sylvie Chevennement ajoute que pour étudier à fond le sujet, il faudrait comparer les coûts entre l'achat de parcelles par la communauté de communes, et le conventionnement avec les propriétaires privés (système de convention d'utilisation, d'entretien...)

Olivier Juge précise que cette deuxième solution risque d'être très difficile à mettre en place, en raison de l'important morcellement des parcelles, et donc du nombre d'interlocuteurs potentiels.

Jean-Roger Delaigue tient à souligner qu'en investissant dans des parcelles boisées, la communauté de communes devra assurer un véritable travail de gestion forestière.

Jean-Louis Vidil précise qu'un travail de recensement des propriétaires de parcelles boisées et des essences présentes a été réalisé avec le PNR sur la commune de St Michel, ce qui pourrait servir de base pour une éventuelle réflexion.

- Divers

Robert Lavis souhaiterait que la communauté de communes travaille, avec le PNR, sur le recensement des zones à débroussailler. Jean-Roger Delaigue lui précise que le SDIS 07 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) s'en occupe en partie, puisqu'il gère les abords de maisons (50 m autour des habitations). Le problème vient néanmoins des parcelles d'accès difficile, non entretenues.

Robert Lavis souhaiterait que des sentiers d'interprétation sur la place, l'utilisation et les aménagements de l'eau dans notre vallée soient créés. Il semblerait plus judicieux que ce projet soit étudié par la commission tourisme.

Jean-Louis VIDIL clôt la réunion en expliquant qu'il y a de nouvelles pistes de travail intéressantes pour la commission environnement, mais qu'il va falloir rapidement prioriser les actions. Ce travail sera fait lors d'une prochaine commission.

Pour la prochaine réunion, Jérôme DAMOUR, chargé de mission du Parc Naturel Régional, viendra présenter le programme du PNR en matière de signalétique et d'affichage.